

**M. McKinley:** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse et de son explication. Je m'inquiétais du sort de ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la taxe proposée. La possibilité que la Commission de lutte contre l'inflation contrôle leur salaire ne les intéresse pas parce qu'ils ne reçoivent pas de salaire.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, absolument rien n'indique que certaines personnes ont perdu leur emploi à cause du prélèvement à l'exportation. Aucune maison n'a eu à payer un cent jusqu'ici. Je signale en toute justice que le problème mentionné par le député n'existe pas. Aucune société n'a perdu de ventes d'exportation jusqu'ici à cause du prélèvement à l'exportation.

**M. McKinley:** Monsieur l'Orateur, c'est arrivé dans ma circonscription.

**M. Macdonald (Rosedale):** Je signale respectueusement que le député a tort.

**M. McKinley:** Monsieur l'Orateur, je signale au ministre que c'est le projet d'imposer la taxe qui a causé le problème et que le tort est déjà fait, que la taxe soit imposée ou non.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député est mal renseigné là-dessus tout comme il était mal renseigné sur l'objet de la mesure.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de son ministère ont-ils examiné l'organisation industrielle du pays, par exemple, les entreprises dans les secteurs des pâtes et papiers et des pièces automobiles et évalué leurs difficultés. Par exemple, un certain nombre d'entreprises dans les trois industries susmentionnées produisent en majeure partie pour le marché d'exportation, tandis que d'autres entreprises dans les mêmes secteurs produisent en majeure partie pour le marché intérieur. Son ministère a-t-il examiné la situation pour se rendre compte s'il existe des disparités importantes entre les sociétés au sein de ces industries? Le ministre a-t-il étudié la situation?

**M. Macdonald (Rosedale):** Tout simplement afin de comprendre le député, parle-t-il des disparités entre les sociétés ou entre une société et ses employés?

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je parle ici d'injustices d'une société à l'autre. Je tiens pour acquises les injustices envers les employés.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je dois dire, en toute justice, que même si nous avons songé à cette question, les rapports de l'industrie indiquent qu'en général elle est unanime à ne pas vouloir la taxe d'exportation. Pour ma part, je n'ai rien vu qui prouve qu'une société quelconque en veuille l'application, sous le prétexte que, sans la taxe, elle serait désavantagée par rapport à une autre société.

**M. Broadbent:** J'aimerais poser une question sur le règlement actuel qui permet à une société, dans certaines circonstances, de demander, sur le marché national, le prix du marché international. Le gouvernement ayant supprimé la taxe d'exportation, instrument qui devait servir à remédier aux injustices attribuables à l'imposition du prix mondial sur le marché national, le ministre peut-il dire à la Chambre par quoi il entend remplacer la taxe d'exportation?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, le genre de situation à laquelle le député fait allusion se présente dans le cas des industries extractives. Ainsi, le cuivre se

#### *Prélèvement à l'exportation*

vend habituellement à un certain prix en Amérique du Nord, et à un prix plus élevé à la bourse des métaux de Londres. Nous prévoyons que le cuivre continuera de se vendre selon ce système de double prix, le prix moindre étant pratiqué en Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada, et le prix plus élevé à la bourse des métaux de Londres ou dans les pays où le prix de la bourse des métaux de Londres a cours. Il pourrait y avoir dans ces conditions une hausse du prix intérieur qui contreviendrait à la règle stricte des coûts répartis. Dans ces conditions particulières, il y aurait une justification à cette hausse du prix, car sur un marché fluctuant comme l'est celui d'un produit comme le cuivre, le prix courant de 53c. environ est probablement inférieur au coût de production. Le rendement des investissements dans ce cas-là est calculé sur un certain nombre d'années plutôt que sur une seule année. Par conséquent, dans les limites de la modération, nous reconnaissons qu'il est raisonnable d'obtenir le prix le plus élevé des deux, même des clients de chez nous.

S'il devait se produire une hausse spectaculaire de prix à cause d'une pénurie de cuivre—je me permets ici une interpolation et je dis que pour le moment on estime que les stocks de cuivre sur le marché international sont considérables et que l'on ne prévoit donc pas de hausse de prix—nous serions alors forcés en effet d'adopter un système de double prix ou, dans le cas du cuivre, de triple prix, c'est-à-dire un prix pour le Canada, un autre pour les clients nord-américains et un troisième pour la bourse des métaux de Londres.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, puis-je parler du règlement et des bénéfiques excédentaires; je veux parler de la définition qu'en donne le ministre à la page 2 de sa déclaration. J'en déduis que le gouvernement va établir une forme de règlement à caractère rétroactif. Il va voir ce qui se produit et puis, il finira par prendre des mesures punitives à un moment donné, après coup. Il agira ainsi, apparemment, au lieu d'établir d'avance des lignes directrices détaillées, faisant connaître les règles du jeu aux sociétés dès le départ.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, le député a soulevé la question de la définition des bénéfiques excédentaires provenant de l'exportation. Nous examinons, dans ce cas, les bénéfiques provenant de l'exportation qui dépassent les bénéfiques réalisés antérieurement par l'entreprise en cause. Naturellement, tous les bénéfiques excédentaires provenant de l'exportation ne seront pas ainsi épluchés, mais uniquement ceux qui dépassent les bénéfiques antérieurs, c'est-à-dire l'écart habituel entre les prix intérieurs et les prix extérieurs. Autrement dit, nous allons examiner les bénéfiques qui dépassent ceux qui ont été réalisés pendant une période de temps donnée.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, pour quelle période?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, le député demande quelle période servira de base. Je lui rappellerai que pour ce qui est de la marge bénéficiaire nette nous prenons comme base la moyenne de cinq ans.

Le député a parlé de règlements rétroactifs. Il sera difficile d'agir rétroactivement. Si nous jugeons que beaucoup de sociétés ont pour politique de ne pas réinvestir leurs bénéfiques pour créer des emplois pour les Canadiens, il se peut que nous soyons obligés d'appliquer cette mesure. Mais je crois que l'ensemble du Parlement s'opposerait à des mesures rétroactives dans ce domaine. Je suppose que les milieux d'affaires craignent que l'on revienne au prélèvement si les entreprises n'utilisent pas leurs bénéfiques